

Publié le :

08 SEP. 2025

**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020 ET DU 26 JUILLET 2025**

N° 2025-072 :

Marché N° 2025-005 – Lot 1 – entre la Ville et les Sociétés :

- FPR – Formé Pour Rénover – 16 rue de la Meraudière – 38790 DIEMOZ

et

- MEUNIER – 9 rue des Alpes – 69120 VAULX EN VELIN

signés le 3 juin 2025.

Objet : Travaux de mise aux normes des crèches de la Ville de Caluire et Cuire

Lot 1 : plâtrerie - peinture

Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2025, avec une reconduction tacite d'un an du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026

Montant : Le lot 1 est un accord cadre multi-attributaires, conclu sans minimum et avec un maximum.

Montant maximum annuel : 30 000 € HT

Caluire et Cuire, le 4 septembre 2025

Bastien JOINT
Maire



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020 ET DU 26 JUILLET 2025**

N° 2025-073 :

Marché N° 2025-005 – Lot 2 – entre la Ville et la Société LES METIERS DU BOIS – ZA CHARPENAY – 69210 LENTILLY signé le 3 juin 2025.

Objet : Travaux de mise aux normes des crèches de la Ville de Caluire et Cuire

Lot 2 : menuiseries intérieures

Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2025, avec une reconduction tacite d'un an du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026

Montant : Le lot 2 est un accord cadre multi-attributaires, conclu sans minimum et avec un maximum.

Montant maximum annuel : 65 000 € HT

Caluire et Cuire, le 4 septembre 2025

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020 ET DU 26 JUILLET 2025

N° 2025-074 :

Marché N° 2025-005 – Lot 3 – entre la Ville et la Société SERELY – 1 rue Galilée – 69800 SAINT PRIEST signé le 3 juin 2025.

Objet : Travaux de mise aux normes des crèches de la Ville de Caluire et Cuire

Lot 3 : électricité

Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2025, avec une reconduction tacite d'un an du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026

Montant : Le lot 3 est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec un maximum.

Montant maximum pour l'année 2025 : 15 000 € HT

Montant maximum pour l'année 2026 : 70 000 € HT

Caluire et Cuire, le 4 septembre 2025

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020 ET DU 26 JUILLET 2025

N° 2025-075 :

Marché N° 2025-005 – Lot 5 – entre la Ville et la Société EGL – 7 rue Pierre Dupont – 69660 COLLONGES AU MONT D'OR signé le 3 juin 2025.

Objet : Travaux de mise aux normes des crèches de la Ville de Caluire et Cuire

Lot 5 : plomberie

Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2025, avec une reconduction tacite d'un an du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026

Montant : Le lot 5 est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec un maximum.

Montant maximum pour l'année 2025 : 4 000 € HT

Montant maximum pour l'année 2026 : 6 000 € HT

Caluire et Cuire, le 4 septembre 2025

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020 ET DU 26 JUILLET 2025

N° 2025-076 :

Marché N° 2025-005 – Lot 6 – entre la Ville et la Société ASTOR DECOR – 15 rue Louis Saillant – 69120 VAULX EN VELIN signé le 3 juin 2025.

Objet : Travaux de mise aux normes des crèches de la Ville de Caluire et Cuire

Lot 6 : sols souples

Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2025, avec une reconduction tacite d'un an du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026

Montant : Le lot 6 est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec un maximum.

Montant maximum pour l'année 2025 : 5 000 € HT

Montant maximum pour l'année 2026 : 15 000 € HT

Caluire et Cuire, le 4 septembre 2025

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020 ET DU 26 JUILLET 2025

N° 2025-077 :

Marché N° 2025-005 – Lot 7 – entre la Ville et la Société CARRION MACONNERIE GENIE CIVIL – 31 rue Francine Fromont – 69120 VAULX EN VELIN signé le 3 juin 2025.

Objet : Travaux de mise aux normes des crèches de la Ville de Caluire et Cuire

Lot 7 : maçonnerie

Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2025, avec une reconduction tacite d'un an du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026

Montant : Le lot 7 est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec un maximum.

Montant maximum pour l'année 2025 : 6 000 € HT

Montant maximum pour l'année 2026 : 12 000 € HT

Caluire et Cuire, le 4 septembre 2025

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020 ET DU 26 JUILLET 2025

N° 2025-078 :

Marché N° 2025-005 – Lot 8 – entre la Ville et la Société NCCM – 420 Zone Artisanale de Champ Moyet – 38470 VARACIEUX signé le 3 juin 2025.

Objet : Travaux de mise aux normes des crèches de la Ville de Caluire et Cuire

Lot 8 : serrurerie – clôture grillagée

Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2025, avec une reconduction tacite d'un an du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026

Montant : Le lot 8 est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec un maximum.

Montant maximum pour l'année 2025 : 100 000 € HT

Montant maximum pour l'année 2026 : 16 000 € HT

Caluire et Cuire, le 4 septembre 2025

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020 ET DU 26 JUILLET 2025

N° 2025-079 :

Marché N° 2024-043 – Lot 1 – entre la Ville et la Société FRANCE COLLECTIVITE HYGIENE (FCH) – 570 rue des Mercières – 69140 RILLIEUX LA PAPE signé le 4 juin 2025.

Objet : Achat de produits d'entretien, hygiène, ouate et petit matériel de nettoyage

Lot 1 : produits d'entretien, hygiène, ouate et petit matériel de nettoyage

Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter du 10 juillet 2025, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec un maximum.

Montant maximum annuel : 200 000 € HT

Caluire et Cuire, le 4 septembre 2025

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020 ET DU 26 JUILLET 2025

N° 2025-080 :

Marché N° 2024-043 – Lot 2 (lot réservé) – entre la Ville et la SARL L'Entreprise Adaptée L'E.A. – 12 rue Jacquard – ZA Le Bert – 38630 LES AVENIERES signé le 4 juin 2025.

Objet : Achat de produits d'entretien, hygiène, ouate et petit matériel de nettoyage

Lot 2 : produits d'entretien, hygiène, ouate et petit matériel de nettoyage (lot réservé)

Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter du 10 juillet 2025, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec un maximum.

Montant maximum annuel : 20 000 € HT

Caluire et Cuire, le 4 septembre 2025

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020 ET DU 26 JUILLET 2025

N° 2025-081 :

Avenant n°5 au marché N° 2020-027 – Lots 2 et 3 – entre la Ville et la Société IDEX ENERGIES – 72 avenue Jean-Baptiste Clément – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT signé le 27 juin 2025.

Objet : Contrat d'exploitation, d'entretien et de maintenance des installations thermiques avec garantie totale

Lots 2 et 3 : chaufferies collectives, ventilation et traitement de l'air, entretien et exploitation des chaudières murales

L'avenant introduit les modifications suivantes :

- pour le Lot 2 : Ajout du bâtiment « nouvelle cuisine centrale ».

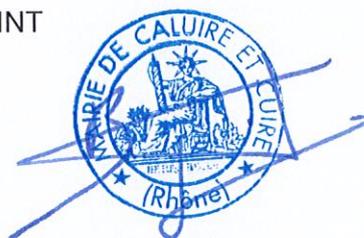
Durée : L'avenant prend effet à compter du 01/08/2025.

Montant : L'avenant représente une augmentation de 10 193 € HT par an.

Le montant total du marché est porté de 1 250 370,04 € HT à 1 273 358,64 € HT.

Caluire et Cuire, le 4 septembre 2025

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020 ET DU 26 JUILLET 2025

N° 2025-082 :

Marché N° 2025-017 – entre la Ville et la Société SLTP – 244 rue Général de Gaulle – 69530 BRIGNAIS signé le 10 juillet 2025.

Objet : Opération de désamiantage et démolition du Centre Social et de la Crèche « Les Galipettes »

Durée : Le marché prend effet à compter de sa date de notification.

Le délai global d'exécution des travaux est de 5 mois

La période de préparation est de 2 mois à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage de la période de préparation.

La période de travaux est de 3 mois à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Le marché prend fin au terme du délai de garantie contractuelle.

Montant : 135 810,79 € HT

Caluire et Cuire, le 4 septembre 2025

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020 ET DU 26 JUILLET 2025

N° 2025-083 :

Avenant n°1 au marché N° 2022-063 – entre la Ville et la Société DELTA SECURITY SOLUTIONS – rue du Château d'eau – 69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR signé le 9 juillet 2025.

Objet : Télésurveillance, maintenance détection intrusion et contrôle d'accès des bâtiments communaux.

L'avenant a pour effet de modifier le Bordereau de Prix Unitaire pour ajouter le bâtiment de la nouvelle cuisine centrale sis 19 avenue Barthélémy Thimonnier.

Durée : L'avenant prend effet à compter de la date d'anniversaire du marché, le 22 février 2025.

Montant : L'avenant n°1 n'a pas d'incidence financière, le montant maximum du marché étant inchangé.

Caluire et Cuire, le 4 septembre 2025

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020 ET DU 26 JUILLET 2025

N° 2025-084 :

Avenant n°2 au marché N° 2024-003 – Lot 4 – entre la Ville et la SAS RHÔNE COUVERTURE ETANCHEITE – 120 rue Jacques Louis Hénon – 69004 LYON signé le 9 juillet 2025.

Objet : Ecole maternelle Pierre et Marie Curie – Aménagement des espaces extérieurs.

Lot 4 : étanchéité

L'avenant a pour objet l'installation de points d'ancrage sur la toiture terrasse et la suppression de certains postes (abergement, boîte à eau, dauphins, échelle métallique)

Durée : L'avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Montant : L'avenant représente une diminution de 200 € HT.

Le montant total du marché est porté de 18 676 € HT à 18 476 € HT.

Caluire et Cuire, le 4 septembre 2025

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020 ET DU 26 JUILLET 2025

N° 2025-085 :

Avenant n°1 au marché N° 2024-043 – Lot 1 – entre la Ville et la Société FRANCE COLLECTIVITE HYGIENE (FCH) – 570 rue des Mercières – 69140 RILLIEUX LA PAPE signé le 21 juillet 2025.

Objet : Achat de produits d'entretien, hygiène, ouate et petit matériel de nettoyage

Lot 1 : produits d'entretien, hygiène, ouate et petit matériel de nettoyage

Lors de la mise en place du marché avec le titulaire, il est apparu que des modifications mineures devaient être apportées au BPU : ajout de références, corrections de prix unitaires, actualisation de références.

Durée : L'avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Montant : L'avenant n'a pas d'incidence financière.

Caluire et Cuire, le 4 septembre 2025

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020 ET DU 26 JUILLET 2025

N° 2025-086 :

Marché N° 2025-011 – entre la Ville et la Société FAYOLLE ELAGAGE – 12 chemin des Eclapons – 69390 VOURLES signé le 21 juillet 2025.

Objet : Entretien du Patrimoine arboré de la commune

Durée : Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, sans minimum et avec un maximum

Montant maximum annuel : 50 000 € HT

Caluire et Cuire, le 4 septembre 2025

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020 ET DU 26 JUILLET 2025

N° 2025-087 :

Marché N° 2025-008 – Lot 1 – entre la Ville et la Société UNION TECHNIQUE DU BÂTIMENT – 59 avenue Gaston Roussel – 93230 ROMAINVILLE signé le 21 juillet 2025.

Objet : Travaux d'entretien, de réparation et de réfection des toitures et des étanchéités des bâtiments communaux

Lot 1 : travaux d'entretien, de réparation et contrôle des toitures et des étanchéités

Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec un maximum

Montant maximum annuel : 200 000 € HT

Caluire et Cuire, le 4 septembre 2025

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020 ET DU 26 JUILLET 2025

N° 2025-088 :

Marché N° 2025-008 – Lot 2 – entre la Ville et les Sociétés :

- SIC ETANCHEITE – 6 rue Jean Perrin – 69740 GENAS ;
- UNION TECHNIQUE DU BÂTIMENT – 59 avenue Gaston Roussel – 93230 ROMAINVILLE.

Signé le 21 juillet 2025.

Objet : Travaux d'entretien, de réparation et de réfection des toitures et des étanchéités des bâtiments communaux

Lot 2 : travaux de rénovation et de réfection des toitures et des étanchéités

Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre multi-attributaire, conclu sans minimum et avec un maximum

Montant maximum annuel : 300 000 € HT

Caluire et Cuire, le 4 septembre 2025

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020 ET DU 26 JUILLET 2025

N° 2025-089 :

Marché N° 2025-007 – entre la Ville et la Société BAYROL FRANCE – 2 chemin des Hirondelles – 69570 DARDILLY signé le 25 juillet 2025.

Objet : Fourniture de produits de traitement d'eau et de surface pour la piscine municipale

Durée : Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, sans minimum et avec un maximum

Montant maximum annuel : 20 000 € HT

Caluire et Cuire, le 4 septembre 2025

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020 ET DU 26 JUILLET 2025

N° 2025-090 :

Avenant n°2 au marché N° 2023-001 – Lot 11 – entre la Ville et la SKL SAS – ZI du Bas Pontet – 14 rue Jules Ferry – 69360 ST SYMPHORIEN D'OZON signé le 4 juin 2025.

Objet : Construction de la cuisine centrale

Lot 11 : plomberie - sanitaires

L'avenant a pour effet de modifier l'article 2 de l'Acte d'Engagement et de prévoir les travaux supplémentaires suivants :

- ajout d'un tuyau compresseur pour faciliter le nettoyage des machines ;
- déplacement des syphons d'évacuation.

Durée : L'avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Montant : L'avenant n°2 représente une augmentation de 1 419,06 € HT.

Le montant total du marché est porté de 469 684,61 € HT à 471 103,67 € HT.

Caluire et Cuire, le 4 septembre 2025

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020 ET DU 26 JUILLET 2025

N° 2025-091 :

Marché N° 2025-002 – Lot 1 – entre la Ville et la Société AZERGUES TP – 401 chemin de la Croix de Fer – 69400 LIMAS signé le 23 juillet 2025.

Objet : Création d'une ferme urbaine sur le secteur de la Terre des Lièvres

Lot 1 : terrassements

Durée : Le marché prend effet à compter de sa date de notification.

Le délai d'exécution des travaux est de 15 mois (hors travaux de finalisation pour le lot 16).

La période de préparation et de fabrication est de 2 mois à compter de l'ordre de service de démarrage de la période de préparation.

La période de travaux est de 13 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Le marché prend fin au terme du délai de garantie contractuelle.

Montant : 30 133,69 € HT

Caluire et Cuire, le 4 septembre 2025

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020 ET DU 26 JUILLET 2025

N° 2025-092 :

Marché N° 2025-002 – Lot 2 – entre la Ville et la Société ENTREPRISE KARA – 25 allée des Chênes – 01480 MESSIMY SUR SAONE signé le 23 juillet 2025.

Objet : Création d'une ferme urbaine sur le secteur de la Terre des Lièvres

Lot 2 : gros oeuvre

Durée : Le marché prend effet à compter de sa date de notification.

Le délai d'exécution des travaux est de 15 mois (hors travaux de finalisation pour le lot 16).

La période de préparation et de fabrication est de 2 mois à compter de l'ordre de service de démarrage de la période de préparation.

La période de travaux est de 13 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Le marché prend fin au terme du délai de garantie contractuelle.

Montant : 335 000 € HT

Caluire et Cuire, le 4 septembre 2025

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020 ET DU 26 JUILLET 2025

N° 2025-093 :

Marché N° 2025-002 – Lot 3 – entre la Ville et la SARL HERVE MARTINEAU – 13 rue Beauvallon – 69380 LOZANNE signé le 23 juillet 2025.

Objet : Création d'une ferme urbaine sur le secteur de la Terre des Lièvres

Lot 3 : murs briques de terre crue

Durée : Le marché prend effet à compter de sa date de notification.

Le délai d'exécution des travaux est de 15 mois (hors travaux de finalisation pour le lot 16).

La période de préparation et de fabrication est de 2 mois à compter de l'ordre de service de démarrage de la période de préparation.

La période de travaux est de 13 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Le marché prend fin au terme du délai de garantie contractuelle.

Montant : 35 855,97 € HT

Caluire et Cuire, le 4 septembre 2025

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020 ET DU 26 JUILLET 2025

N° 2025-094 :

Marché N° 2025-002 – Lot 4 – entre la Ville et la Société ATB – 6 rue Ruplinger – 69004 LYON
signé le 23 juillet 2025.

Objet : Création d'une ferme urbaine sur le secteur de la Terre des Lièvres

Lot 4 : charpente bois couverture murs paille

Durée : Le marché prend effet à compter de sa date de notification.

Le délai d'exécution des travaux est de 15 mois (hors travaux de finalisation pour le lot 16).

La période de préparation et de fabrication est de 2 mois à compter de l'ordre de service de démarrage de la période de préparation.

La période de travaux est de 13 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Le marché prend fin au terme du délai de garantie contractuelle.

Montant : 249 701,30 € HT

Caluire et Cuire, le 4 septembre 2025

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020 ET DU 26 JUILLET 2025

N° 2025-095 :

Marché N° 2025-002 – Lot 5 – entre la Ville et la Société ANDRE VAGANAY SAS – route de Chasse – chemin départemental n°12 – 69360 SOLAIZE signé le 23 juillet 2025.

Objet : Création d'une ferme urbaine sur le secteur de la Terre des Lièvres

Lot 5 : revêtements des façades - bardage

Durée : Le marché prend effet à compter de sa date de notification.

Le délai d'exécution des travaux est de 15 mois (hors travaux de finalisation pour le lot 16).

La période de préparation et de fabrication est de 2 mois à compter de l'ordre de service de démarrage de la période de préparation.

La période de travaux est de 13 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Le marché prend fin au terme du délai de garantie contractuelle.

Montant : 101 272,45 € HT

Caluire et Cuire, le 4 septembre 2025

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020 ET DU 26 JUILLET 2025

N° 2025-096 :

Marché N° 2025-002 – Lot 6 – entre la Ville et la SAS LES 3 MENUISIERS – 5 rue Fabre – 25000 BESANCON signé le 23 juillet 2025.

Objet : Création d'une ferme urbaine sur le secteur de la Terre des Lièvres

Lot 6 : menuiseries extérieures

Durée : Le marché prend effet à compter de sa date de notification.

Le délai d'exécution des travaux est de 15 mois (hors travaux de finalisation pour le lot 16).

La période de préparation et de fabrication est de 2 mois à compter de l'ordre de service de démarrage de la période de préparation.

La période de travaux est de 13 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Le marché prend fin au terme du délai de garantie contractuelle.

Montant : 52 464,27 € HT

Caluire et Cuire, le 4 septembre 2025

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020 ET DU 26 JUILLET 2025

N° 2025-097 :

Marché N° 2025-002 – Lot 7 – entre la Ville et la Société SERRURERIE VIVIER – 23 chemin des Sources – 69540 IRIGNY signé le 23 juillet 2025.

Objet : Création d'une ferme urbaine sur le secteur de la Terre des Lièvres

Lot 7 : serrurerie – métallerie

Durée : Le marché prend effet à compter de sa date de notification.

Le délai d'exécution des travaux est de 15 mois (hors travaux de finalisation pour le lot 16).

La période de préparation et de fabrication est de 2 mois à compter de l'ordre de service de démarrage de la période de préparation.

La période de travaux est de 13 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Le marché prend fin au terme du délai de garantie contractuelle.

Montant : 54 711,73 € HT

Caluire et Cuire, le 4 septembre 2025

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020 ET DU 26 JUILLET 2025

N° 2025-098 :

Marché N° 2025-002 – Lot 8 – entre la Ville et la Société ESPACS – 8 rue d'Italie – 69780 MIONS
signé le 23 juillet 2025.

Objet : Création d'une ferme urbaine sur le secteur de la Terre des Lièvres

Lot 8 : clôtures

Durée : Le marché prend effet à compter de sa date de notification.

Le délai d'exécution des travaux est de 15 mois (hors travaux de finalisation pour le lot 16).

La période de préparation et de fabrication est de 2 mois à compter de l'ordre de service de démarrage de la période de préparation.

La période de travaux est de 13 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Le marché prend fin au terme du délai de garantie contractuelle.

Montant : 90 000 € HT

Caluire et Cuire, le 4 septembre 2025

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020 ET DU 26 JUILLET 2025

N° 2025-099 :

Marché N° 2025-002 – Lot 9 – entre la Ville et la Société CHIPIER – ZAE des Platières – 25 rue Frédéric Monin – 69440 MORNANT signé le 23 juillet 2025.

Objet : Création d'une ferme urbaine sur le secteur de la Terre des Lièvres

Lot 9 : serres chapelles

Durée : Le marché prend effet à compter de sa date de notification.

Le délai d'exécution des travaux est de 15 mois (hors travaux de finalisation pour le lot 16).

La période de préparation et de fabrication est de 2 mois à compter de l'ordre de service de démarrage de la période de préparation.

La période de travaux est de 13 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Le marché prend fin au terme du délai de garantie contractuelle.

Montant : 246 000 € HT

Caluire et Cuire, le 4 septembre 2025

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020 ET DU 26 JUILLET 2025

N° 2025-100 :

Marché N° 2025-002 – Lot 10 – entre la Ville et la Société THAVARDS SAS – 3 avenue Edouard Herriot – Elitech Bâtiment A – 69400 LIMAS signé le 23 juillet 2025.

Objet : Création d'une ferme urbaine sur le secteur de la Terre des Lièvres

Lot 10 : plâtrerie – faux plafonds - peinture

Durée : Le marché prend effet à compter de sa date de notification.

Le délai d'exécution des travaux est de 15 mois (hors travaux de finalisation pour le lot 16).

La période de préparation et de fabrication est de 2 mois à compter de l'ordre de service de démarrage de la période de préparation.

La période de travaux est de 13 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Le marché prend fin au terme du délai de garantie contractuelle.

Montant : 48 548,24 € HT

Caluire et Cuire, le 4 septembre 2025

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020 ET DU 26 JUILLET 2025

N° 2025-101 :

Marché N° 2025-002 – Lot 12 – entre la Ville et la Société COMPTOIR DES REVETEMENTS – 45 rue du Marais – 69100 VILLEURBANNE signé le 23 juillet 2025.

Objet : Création d'une ferme urbaine sur le secteur de la Terre des Lièvres

Lot 12 : menuiseries intérieures bois

Durée : Le marché prend effet à compter de sa date de notification.

Le délai d'exécution des travaux est de 15 mois (hors travaux de finalisation pour le lot 16).

La période de préparation et de fabrication est de 2 mois à compter de l'ordre de service de démarrage de la période de préparation.

La période de travaux est de 13 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Le marché prend fin au terme du délai de garantie contractuelle.

Montant : 22 000 € HT

Caluire et Cuire, le 4 septembre 2025

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020 ET DU 26 JUILLET 2025

N° 2025-102 :

Marché N° 2025-002 – Lot 14 – entre la Ville et la Société RABY – 9 rue de la Libération – 69270 FONTAINES SUR SAONE signé le 23 juillet 2025.

Objet : Création d'une ferme urbaine sur le secteur de la Terre des Lièvres

Lot 14 : plomberie sanitaire ventilation

Durée : Le marché prend effet à compter de sa date de notification.

Le délai d'exécution des travaux est de 15 mois (hors travaux de finalisation pour le lot 16).

La période de préparation et de fabrication est de 2 mois à compter de l'ordre de service de démarrage de la période de préparation.

La période de travaux est de 13 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Le marché prend fin au terme du délai de garantie contractuelle.

Montant : 71 069,88 € HT

Caluire et Cuire, le 4 septembre 2025

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020 ET DU 26 JUILLET 2025

N° 2025-103 :

Marché N° 2025-002 – Lot 15 – entre la Ville et la Société AZERGUES TP – 401 chemin de la Croix de Fer – 69400 LIMAS signé le 23 juillet 2025.

Objet : Création d'une ferme urbaine sur le secteur de la Terre des Lièvres

Lot 15 : voirie réseaux divers

Durée : Le marché prend effet à compter de sa date de notification.

Le délai d'exécution des travaux est de 15 mois (hors travaux de finalisation pour le lot 16).

La période de préparation et de fabrication est de 2 mois à compter de l'ordre de service de démarrage de la période de préparation.

La période de travaux est de 13 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Le marché prend fin au terme du délai de garantie contractuelle.

Montant : 577 332,30 € HT

Caluire et Cuire, le 4 septembre 2025

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020 ET DU 26 JUILLET 2025

N° 2025-104 :

Marché N° 2025-002 – Lot 16 – entre la Ville et la Société GREEN STYLE – chemin de la Lone – 69310 OULLINS PIERRE BENITE signé le 23 juillet 2025.

Objet : Création d'une ferme urbaine sur le secteur de la Terre des Lièvres

Lot 16 : paysage espaces verts

Durée : Le marché prend effet à compter de sa date de notification.

Le délai d'exécution des travaux est de 15 mois (hors travaux de finalisation pour le lot 16).

La période de préparation et de fabrication est de 2 mois à compter de l'ordre de service de démarrage de la période de préparation.

La période de travaux est de 13 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Le lot 16 comprend également 24 mois de travaux de finalisation des plantations.

Le marché prend fin au terme du délai de garantie contractuelle.

Montant : 315 570,71 € HT

Caluire et Cuire, le 4 septembre 2025

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020 ET DU 26 JUILLET 2025

N° 2025-105 :

Arrêté municipal en date du 26 juillet 2025.

Objet : Réalisation d'un prêt de 1 000 000 € auprès d'ARKEA Banque pour financer les investissements 2025 relatifs au projet Lassagne (rénovation des bâtiments de l'ancien collège pour accueillir un groupe scolaire, le centre de loisirs et une école de musique)

Les caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :

- **Établissement bancaire** : ARKEA Banque, Entreprises et institutionnels
- **Montant du prêt** : 1 000 000€
- **Durée du contrat de prêt** : 360 mois (30 ans)
- **Type de taux** : révisable
- **Taux d'intérêt** : Euribor 3 mois + 0,91%
- **Mise à disposition des fonds** : déblocage à tout moment et au plus tard le 30/09/2025
- **Périodicité des échéances d'amortissement et d'intérêts** : trimestrielle
- **Type d'amortissement** : linéaire
- **Base de calcul des intérêts** : exact / 360 jours ;
- **Commission d'engagement** : 0,1 % du montant emprunté soit 1 000 €
- **Conditions de remboursement anticipé** :
Remboursement anticipé taux variable : possible à chaque date d'échéance moyennant le paiement d'une indemnité forfaitaire égale à 3% des sommes remboursées par anticipation conformément à l'article 9 du contrat de prêt n° DD25309660
- **Typologie Gissler** : 1A

Caluire et Cuire, le 4 septembre 2025

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020 ET DU 26 JUILLET 2025

N° 2025-106 :

Arrêté municipal en date du 29 août 2025.

Objet : Réalisation d'un prêt de 4 000 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de l'opération de réhabilitation de l'ancien Collège Lassagne

Les caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :

- **Ligne du Prêt** : Prêt Transformation Ecologique
- **Montant** : 4 000 000,00 euros
- **Durée de la phase de préfinancement** : sans
- **Durée d'amortissement** : 30 ans
- **Périodicité des échéances**: annuelle
- **Index** : Livret A
- **Taux d'intérêt actuariel annuel**: Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + **0,40 %**
- **Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance** : en fonction de la variation du taux du LA
- **Amortissement** : Prioritaire
- **Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt** : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1 % calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation.
- **Conditions de remboursement anticipé** : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.
- **Commission d'instruction** : 0,06 % (6 points de base) du montant du prêt.
- **Typologie Gissler** : 1A

Caluire et Cuire, le 4 septembre 2025

Bastien JOINT
Maire

